

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

du 25 mars 2010

n° 9

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : Actualisation de la liste des avantages en nature attribués par nécessité absolue de service

Mesdames, Messieurs,

Certains agents de la ville de Châtellerault bénéficient d'avantages en nature, au vu des missions exercées.

Le Code du domaine de l'Etat prévoit que les attributions de logements de fonction peuvent être faites par nécessité absolue de service. Dans ce cas, l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans le site où il doit exercer ses fonctions ; la concession est faite aux intéressés à titre gratuit.

Au vu de ces dispositions législatives et réglementaires et des différents mouvements de personnel, il convient de mettre à jour la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service.

* * * * *

VU le code du domaine de l'Etat, et notamment ses articles A. 92, R. 94,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 15 en date du 27 mars 2007 portant actualisation de la liste des conciergeries municipales,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la mise à jour de cette liste,

Le conseil municipal, en ayant délibéré :

- arrête la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service :

Logements de fonction	Adresse
Centre Technique Municipal	Rue d'Antran
<i>Ce logement de fonction sera affecté à un autre usage, à compter du 15 mai 2010.</i>	
I.U.T.	Rue Alfred Nobel
Parc du verger	Route de la Roche-Posay
Serres municipales	Avenue Paul Painlevé
Stade municipal	Rue Agrophile Fradin
Tribunal - Hôtel de ville	Rue Georges Clémenceau

Le logement situé à l'Ancien Hôpital n'existe plus.

- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 30 mars 2010
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault